



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le jeudi 19 décembre 2019 à 19h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. Michel Champagne directeur général
 Me Julie Marchand greffière
Est absente : Mme Sonia Richard conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2019-12-442

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-443

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 472-2019 établissant les modalités de publication des avis publics municipaux;
4. Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 474-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2020;
6. Résolution autorisant la création d'une servitude de passage sur une partie du lot numéro 4 443 569 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Saint-Tite;
7. Résolution renouvelant le mandat de la firme Sécurité de Francheville Inc. pour l'édition 2020 du Festival Western au montant de base de la soumission, majoré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation du taux horaire suite au décret sur les agents de sécurité;

8. Résolution acceptant la proposition de la firme ADN Communication pour la mise en place d'une plateforme d'alertes municipales, au coût de 1 550 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais d'installation;
9. Résolution acceptant les termes et conditions de Groupe Ultima Inc. (Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)) relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville du 15 janvier 2020 au 15 janvier 2021, au coût de 123 858 \$ taxes incluses;
10. Résolution acceptant l'offre de services professionnels de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, au coût de 5 130 \$ plus les taxes applicables, pour une assistance professionnelle dans la finalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) et des projets de règlements qui en découleront;
11. Résolution d'acceptation du montant de la contribution municipale pour l'année 2020 pour Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM) au montant de 20 680.40 \$ taxes en sus (5.33\$/citoyen) plus les frais d'accès à la base de données de 125 \$ taxes en sus et les frais de soutien Simb@ au montant de 401.17 \$ par accès Citrix x 3 accès = 1 203.51 \$ taxes en sus;
12. Résolution autorisant le paiement de la cotisation annuelle 2020 auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'adhésion de la greffière, au montant de 530 \$ plus les taxes applicables;
13. Résolution autorisant l'affectation d'un montant de 5 725 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les élections municipales, pour l'année 2019;
14. Période de questions.
15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-444

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2019 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 472-2019 établissant les modalités de publication des avis publics municipaux a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

MOTION

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2019
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS, AINSI QUE LES TAUX
D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR 2020**

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

MOTION

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2019
DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES
ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR L'ANNÉE 2020**

Madame la conseillère Marie-Ève Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 474-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2019-12-445

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE
PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 443 569 DU CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT À LA
VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué un échange de terrain avec la compagnie 9385-6185 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet échange, la compagnie 9385-6185 Québec Inc. souhaite établir une servitude permettant à certains propriétaires de résidences sur la rue G.-A. Boulet d'avoir accès à leur terrain par la rue Ste-Cécile;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de cette servitude de passage a été définie par un arpenteur-géomètre et qu'une partie du lot numéro 4 443 569 du cadastre du Québec appartenant à la Ville doit être utilisée pour permettre cet accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la constitution d'une servitude de passage sur son immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 4 443 569 du cadastre du Québec d'une superficie de 163,8 mètres carrés, en faveur de parties du lot numéro 4 443 252 dudit cadastre;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Annie Pronovost, mairesse, et Me Julie Marchand, greffière, à signer l'acte de servitude ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



2019-12-446

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

RÉSOLUTION RENOUELANT LE MANDAT DE LA FIRME SÉCURITÉ DE FRANCHEVILLE INC. POUR L'ÉDITION 2020 DU FESTIVAL WESTERN AU MONTANT DE BASE DE LA SOUMISSION MAJORÉ DE L'AUGMENTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET DE L'AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE SUITE AU DÉCRET SUR LES AGENTS DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'appel d'offres public # 2019-04-04 concernant les services professionnels de planification et de coordination de la sécurité pour l'événement du Festival Western, la firme Sécurité de Francheville Inc. a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le mandat couvrait le Festival Western édition 2019 avec une option de renouvellement pour les éditions 2020, 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire exercer l'option de renouvellement pour l'édition 2020 du Festival Western avec la firme Sécurité de Francheville Inc. tout en ajustant le nombre d'heures requises selon les besoins;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2020, le montant maximum du contrat sera le prix de la soumission, soit 177 731.89 \$ taxes incluses, majoré du pourcentage de l'indice des prix à la consommation selon les données publiées par Statistiques Canada et majoré de l'augmentation du taux horaire suite au décret sur les agents de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite renouvelle le contrat de services professionnels avec la firme Sécurité de Francheville Inc. pour l'édition 2020 du Festival Western qui sera ajusté en fonction du nombre d'heures requises selon les besoins, à un prix maximum correspondant au montant de base de la soumission majoré de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation du taux horaire suite au décret sur les agents de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-447

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME ADN COMMUNICATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'ALERTE MUNICIPALES, AU COÛT DE 1 550 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, INCLUANT LES FRAIS D'INSTALLATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite utilise présentement le logiciel de Somum Solutions Inc. pour aviser ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire continuer à se doter d'un système d'alertes municipales pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme ADN Communication au coût de 1 550 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais d'installation;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est plus avantageuse pour la Ville que celle présentée par Somum Solutions Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

ADN Communication, au coût 1 550 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais d'installation;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite convient de ne pas renouveler la licence annuelle avec Somum Solutions Inc.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-448

RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TERMES ET CONDITIONS DE GROUPE ULTIMA INC. (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)) RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DU 15 JANVIER 2020 AU 15 JANVIER 2021, AU COÛT DE 123 858 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales de la Ville de Saint-Tite doit être renouvelé pour la période du 15 janvier 2020 au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de Groupe Ultima Inc. (MMQ) au coût de 123 858 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de renouveler son contrat d'assurances générales avec Groupe Ultima Inc. (MMQ), aux conditions énumérées dans sa proposition;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 123 858 \$ taxes incluses, à Groupe Ultima Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville pour la période du 15 janvier 2020 au 15 janvier 2021;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et la greffière Me Julie Marchand à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents requis avec la MMQ et Groupe Ultima Inc. aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-449

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE MME HÉLÈNE DOYON, URBANISTE-CONSEIL, AU COÛT DE 5 130 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR UNE ASSISTANCE PROFESSIONNELLE DANS LA FINALISATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS QUI EN DÉCOULERONT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a adopté un programme particulier d'urbanisme (PPU) en date du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la finalisation de ce programme et des projets de règlements qui en découleront;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, au coût de 5 130 \$ plus les taxes applicables, pour une assistance professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

professionnels de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, au coût de 5 130\$ plus les taxes applicables, pour une assistance professionnelle dans la finalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) et des projets de règlements qui en découleront.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-450

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2020 POUR RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE (COLM) AU MONTANT DE 20 680.40 \$ TAXES EN SUS (5.33\$/CITOYEN) PLUS LES FRAIS D'ACCÈS À LA BASE DE DONNÉES DE 125 \$ TAXES EN SUS ET LES FRAIS DE SOUTIEN SIMB@ AU MONTANT DE 401.17 \$ PAR ACCÈS CITRIX X 3 ACCÈS = 1 203.51 \$ TAXES EN SUS

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie nous informe de notre contribution financière municipale pour la bibliothèque Marielle-Brouillette, pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le taux de cotisation a subi une hausse passant de 5,23 \$ à 5,33\$ par citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie concernant une cotisation de 5.33 \$ par citoyen pour l'exercice financier 2020;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de verser la somme de 20 680.40 \$ taxes en sus, au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2020, ainsi que les frais d'accès à la base de données de 125 \$ taxes en sus et les frais de soutien Simb@ au montant de 1 203.51 \$ taxes en sus (pour 3 accès Citrix).

Adoptée à l'unanimité

2019-12-451

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2020 AUPRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) POUR L'ADHÉSION DE LA GREFFIÈRE, AU MONTANT DE 530 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière a manifesté l'intérêt de renouveler son adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle 2020 est fixée à 530 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la greffière d'adhérer à cette association à titre de membre, car cette dernière offre à ses membres de nombreux services et organise des activités permettant d'acquérir de nouvelles connaissances juridiques et municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la greffière Me Julie Marchand, à renouveler son adhésion à la COMAQ pour l'année 2020;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 530 \$ taxes en sus, représentant la cotisation annuelle 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-452

RÉSOLUTION AUTORISANT L'AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 725 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES, POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu à tous les 4 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de répartir les dépenses sur les 4 années;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Annexe 4-N du Manuel de la présentation de l'information financière municipale, tous les organismes municipaux peuvent conserver une partie de l'excédent de leurs transactions pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'affectation d'un montant de 5 725 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour les élections municipales, pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-12-453

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière


Annie Pronovost, mairesse